Fiche technique

Leu+Gygax AG

Switch®

Fongicide

Une combinaison de deux mécanismes d'action donnant une securité d'efficacité durable. Un spectre d'efficacité large en viticulture, cultures maraîchères, arboriculture, ornementales et baies.

Produit	Switch est un granulé dispersible et contient 37.5% Cyprodonil et 25% Fludioxonil.
Cultures	Arboriculture, Culture des baies, Culture maraîchère, Culture ornementale.
Spectre d'efficacité	anthracnose du pois, botrytis des feuilles de l'oignon, colletotrichum acutatum, colletotrichum, cylindrocladium-dépérissement des feuilles et rameaux, moisissure des neiges, moniliose des fleurs et des rameaux, moniliose des fruits, pourriture blanche des Allium, pourriture grise (Botrytis cinerea), rhizoctone, sclérotiniose.
Emploi **Culture des baies**	**Cassis, Groseilles à grappes:** 0.1 % (1 kg/ha), contre *colletotrichum*. Délai d'attente: 7 Jours. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 lt/ha. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. **Fraise:** 0.1 % (1 kg/ha), contre *pourriture grise (Botrytis cinerea)*. Délai d'attente: 2 Semaine(s). En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. 2 traitements au maximum par culture et par année. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. **Framboise:** 0.1 % (1 kg/ha), contre *pourriture grise (Botrytis cinerea)*. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 2 traitements par parcelle et par année au maximum. SPe 3: Pour protéger les organismes

	aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 lt/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 lt/ha. **Groseilles à maquereau:** 0.1 % (1 kg/ha), contre *colletotrichum pourriture grise (Botrytis cinerea)*. Délai d'attente: 7 Jours. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. **Mûre:** 0.1 % (1 kg/ha), contre *pourriture grise (Botrytis cinerea)*. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 2 traitements par parcelle et par année au maximum. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 lt/ha. **Myrtille:** 0.1 % (1 kg/ha), contre *Colletotrichum acutatum, pourriture grise (Botrytis cinerea)*. Délai d'attente: 7 Jours. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

	En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.
Arboriculture	**Abricotier, Pêcher, Nectarine, Prunier (pruneau/prune):** 0.06 % 1 kg/ha, contre *moniliose des fleurs et des rameaux*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: pendant la floraison. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. **Abricotier:** 0.06 % (1 kg/ha), contre *moniliose des fleurs et des rameaux*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. 2 traitements au maximum par année par voie aérienne. Application: pendant la floraison. **Abricotier, Pêcher, Nectarine, Prunier (pruneau/prune):** 0.06 % (1 kg/ha), contre *moniliose des fruits*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: Dès le stade 71-72 et 77-79. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha.
Viticulture	**Vigne:** 0.1 % (1.2 kg/ha), contre *pourriture grise (Botrytis cinerea)*. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
Cultures maraîchères	**Asperge:** 1 kg/ha, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea)*. Application: après la récolte. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. 3 traitements au maximum par parcelle et par année. **Aubergine, Tomate:** 0.1 %, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose*. Délai d'attente: 3 Jours. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant

	à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. 2 traitements au maximum par culture. **Chicorée witloof (chicorée-endive):** 36 g/t, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Application: avant le stockage. Pulvériser. 1 traitement au maximum par cycle de production. Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner. 90 g/hl, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Application: avant le stockage. Trempage. 1 traitement au maximum par cycle de production. Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner. 4.5 g/m², contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Délai d'attente: 21 Jours. Application: au début de la culture forcée. 1 traitement au maximum par cycle de production. Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner. **Concombre:** 0.1 %, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Délai d'attente: 3 Jours. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. 2 traitements au maximum par culture. **Haricots:** 0.5-0.8 kg/ha, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Délai d'attente: 2 Semaine(s). En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. 2 traitements au maximum par culture. **Mâche, rampon:** 0.6 kg/ha, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Rhizoctone*. Délai d'attente: 35 Jours. Application: traitement au plus tard 14 jours après la plantation. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de **6 m** par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG. **Oignon:** 1 kg/ha, contre *botrytis des feuilles de l'oignon*. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 2 traitements au maximum par culture. 1 kg/ha, contre *pourriture blanche des Allium*. Application: 1er traitement au stade 2 feuilles; le 2ème 3 semaines plus tard, (semis d'automne traiter au printemps). En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes

	aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de **6 m** par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG. **Pois:** 1 kg/ha, contre *anthracnose du pois, pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Délai d'attente: 14 Jours. 2 traitements au maximum par culture avec un intervalle de 10 jours.En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. **Roquette:** 0.5 - 0.7 kg/ha, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Sclérotiniose*. Délai d'attente: 14 Jours. 3 traitements au maximum par culture. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG. **Salades (Asteraceae):** 0.5 - 0.8 kg/ha, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea), Rhizoctone, Sclérotiniose*. Application: traitement au plus tard 14 jours après la plantation. 2 traitements au maximum par culture. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
Cultures ornementales	**Arbres et arbustes (hors fôret), Rosier:** 0.1 - 0.12 %, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea).* 2 traitements par parcelle et par année au maximum. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de **20 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. **Buis (Buxus):** 0.1 %, contre *cylindrocladium-dépérissement des feuilles et rameaux*. Application: de mi-avril à octobre. SPa 1: Pour éviter le développement de résistances 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Traitements à 4 semaines d'intervalle. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. **Cultures florales et Plantes vertes:** 0.1 - 0.12 %, contre *pourriture grise (Botrytis cinerea).* 2 traitements par parcelle et par année au maximum. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

	Gazon d'ornement et terrains de sport: 1.5 kg/ha, contre *moisissure des neiges*. 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
Mode d'action	Switch contient une matière active à systémie locale et une seconde de contact, qui agissent chacune d'une façon différente contre le botrytis. Le fludioxonil bloque le processus de transport des cellules fongiques au niveau membranaire. La matière active est dérivée de la nature. Le cyprodonil est une substance à systémie locale. Elle empêche la biosynthèse des acids aminés du champignon lors de sa pénétration dans le tissu végétal ou pendant la croissance de son mycélium.
Préparation de la bouillie	Verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Switch est miscible avec nos insecticides.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Non toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons. Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 kg.
®	Marque déposée par Syngenta SA
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 28.03.18/RHLG0000

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
3075 Rüfenacht, Téléphone 031 839 24 41
www.leugygax.ch